

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

DE L'APPEL A

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

pour la gestion de la recyclerie communautaire

Objet de la consultation : Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un opérateur pour la gestion de la recyclerie/ressourcerie communautaire.

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (60) organise un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une recyclerie au 24 rue d'Attichy à Jaulzy Maison Blanche. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à recueillir les propositions des opérateurs (ci-après « les candidats ») susceptibles d'être intéressés par ce projet.

Ce document vise à exposer le contexte du projet, les modalités des réponses ainsi que de sélection des candidats.

La sélection éventuelle d'un porteur de projet ne donne droit à aucun financement automatique de la part de la collectivité. Les modalités contractuelles seront à définir par la suite dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, assortie d'une convention de mise à disposition du bâtiment.

1. Le contexte du projet

a. La Communauté des Communes des Lisières de l'Oise

i. Le territoire

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) qui regroupe 20 communes et compte près 17 000 habitants. Elle est classée « Mixte à dominante rurale » dans la typologie SINOE-ADEME.

Située dans le département de l'Oise (60) elle est rattachée à la zone d'emploi (INSEE) de Compiègne et marque la frontière avec le département de l'Aisne (02). Elle est traversée par deux lignes de force. La première, Est-Ouest, est la route nationale 31 (RN31) qui relie notamment Compiègne et Soissons. Près de 60% des habitants de la CCLO résident à moins de 2 minutes de cet axe. La deuxième est la rivière l'Aisne, qui constitue une fracture naturelle entre les deux plateaux Nord et Sud et divisent l'EPCI (selon un axe Nord-Sud).

ii. Le périmètre d'intervention de la CCLO

En tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise détient plusieurs compétences qui justifient sa volonté de s'impliquer dans un projet de recyclerie :

- Le développement et l'aménagement économique, renvoyant notamment à l'emploi ;
- La rédaction en cours d'un SCOT-AEC, renvoyant notamment aux actions environnementales ;
- La gestion des déchets, renvoyant à la fois à la prévention, à la collecte, au transport et au traitement des déchets. Le transport et le traitement ont été délégués au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), qui devra être considéré comme un partenaire du projet.

Mobilisée pour réduire les déchets sur son territoire, la CCLO s'est fixée comme objectif de « Continuer de soutenir le développement des structures de réparation/réemploi sur le territoire » dans son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA - axe 3.2) validé le 5 décembre 2024. Plus largement, elle s'est engagée dans une démarche de renforcement de l'économie circulaire sur son territoire, dans laquelle s'inscrit ce projet.

iii. Les objectifs nationaux en matière de réduction des déchets

La création d'une nouvelle recyclerie sur le territoire de la CCLO doit permettre d'aider la collectivité à atteindre ses objectifs en matière de réduction des déchets ainsi que de réemploi et de réutilisation sur son territoire. Pour rappel, ces objectifs sont notamment définis à l'article L541-1 du Code de l'environnement :

- Donner « la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant » entre 2010 et 2030,
- Développer « le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030. »

b. Le contexte du projet

i. Rappels des notions

Le réemploi et la réutilisation sont des opérations liées à la prévention et la gestion des déchets dont la finalité est d'allonger la durée des vies des produits. Elles sont définies à l'article L541-1-1 du Code de l'environnement :

- Le réemploi : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ».
- La réutilisation : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau ».

Une recyclerie est un établissement dont le but est de prévenir et de réduire les déchets principalement en les réemployant, en les réutilisant ou en les réparant. Classiquement, elle repose sur 4 fonctions principales : la collecte des biens réemployables, la valorisation (par des opérations de tri, test, nettoyage, réparation, surcyclage...), la redistribution (par la vente...) et la sensibilisation. Son action vise à agir sur les comportements des habitants ou des entreprises, répondre à des besoins sociaux de proximité (emplois, insertion, lieu de convivialité, prix solidaires...) ainsi qu'à proposer des solutions locales de collecte et de valorisation des déchets.

ii. Une première étude de faisabilité réalisée

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise a mené une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie en 2022. Le projet étudié avait permis de mettre en évidence la pertinence d'un tel équipement sur son territoire. Il prenait en compte l'existence d'une recyclerie, l'Anthurium, à Tracy-le-Mont. Cette recyclerie est toujours active.

Ce projet prévoyait la création d'une recyclerie jouxtant la déchèterie d'Attichy (60). Il prévoyait également la création d'une antenne de la recyclerie (boutique et zone de dépôt secondaire) au Nord de la CCLO. Il prévoyait enfin que la recyclerie soit une structure d'insertion par l'activité économique disposant d'un agrément Atelier chantier d'insertion. Le rapport d'étude de faisabilité de 2022 pour la création d'une recyclerie pourra être mis à disposition des candidats à leur demande (voir à ce propos la section : Informations complémentaires). Pour autant, il faut rappeler que cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à recueillir les propositions des candidats pour une implantation sur un autre site, situé sur la commune de Jaulzy (60).

iii. Les éléments caractéristiques du site de Jaulzy

1. Les éléments caractéristiques du site de Jaulzy

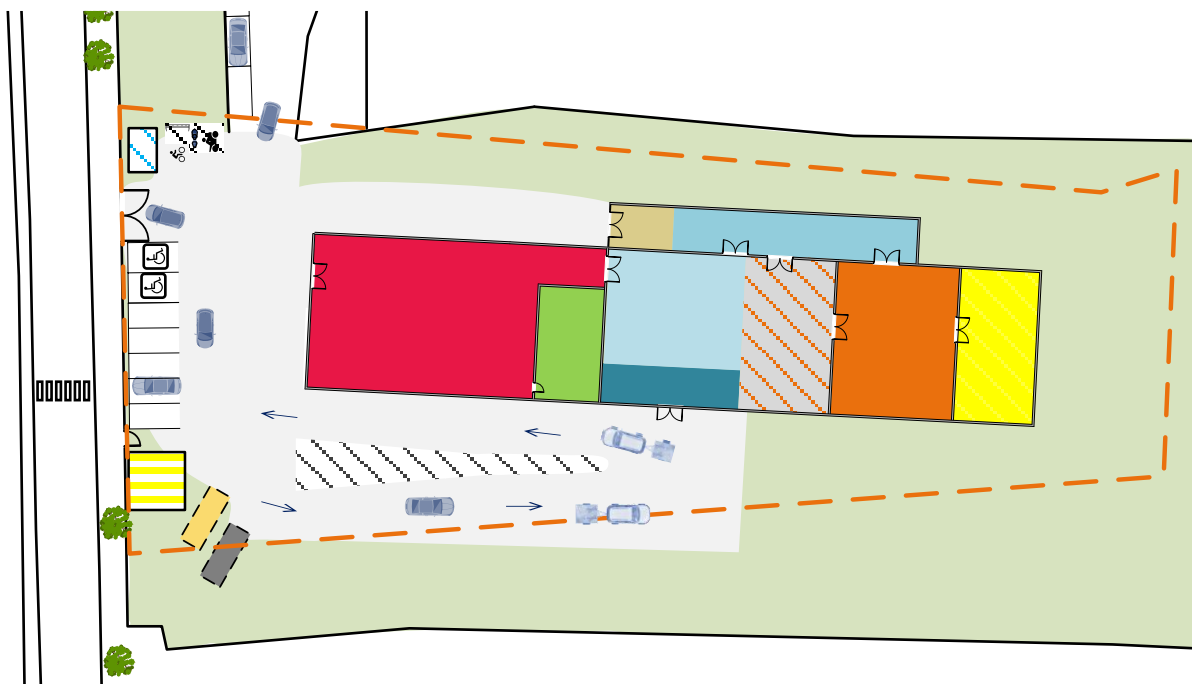
Le bâtiment concerné par l'appel à manifestation d'intérêt est situé au 24 rue d'Attichy à Jaulzy (60). Il est situé sur les parcelles A 1270, A 1272 et A 1374. Ses coordonnées géographiques (références Géoportail) sont : « 49.40086 , 3.046751 ».

Il s'agit d'un bâtiment de type « Commerce et activités de service » d'une surface totale estimée à 1 250 m².

Les surfaces et les fonctions envisagées pour chaque espace sont les suivantes :

	Surface totale	-1 250 m²	Espace intérieur du bâtiment divisé entre les différentes fonctions
	Espace boutique	-375 m ²	Espace de vente des biens collectés et valorisés par la recyclerie. Accueil du public.
	Espace sensibilisation	-75 m ²	Espace dédié aux animations. Salle polyvalente multi-usages. Accueil du public.
	Espace de réception-pesée	-50 m ²	Espace dédié aux apports permettant un accueil sécurisé et abrité des donateurs et des dons.
	Espaces de stockage tampon ou longue durée	-210 m ²	Espace de stockage (tampon ou permanent) pour les biens à valoriser, valorisés ou les orientés vers les exutoires (déchets...).
	Espace ateliers	-150 à 200 m ²	Espace d'ateliers dédiés aux différentes catégories de biens
	Zone mixte – Atelier x Stockage	-150 m ²	Espace mixte dédié à la valorisation (stockage temporaire, valorisation simple...)
	Espace bureau, locaux sociaux...	-125 m ²	Espaces comprenant les bureaux /salle de réunion, vestiaires, sanitaires, cuisine / réfectoire...

L'organisation pressentie du site et du bâtiment est la suivante :



Le site devrait être prévu pour permettre l'accueil et la récupération d'une benne. D'autres modes de stockage et d'évacuation des exutoires devront être considérés et proposés par les candidats (camions plus petits, chariots rolls...).

2. Les conditions de mise à disposition du site

La CCLO entend mettre à disposition le site pour la réalisation d'une activité de type recyclerie. Cette mise à disposition se fera sous la forme d'une convention de mise à disposition qui en explicitera les conditions ainsi que les droits et les devoirs des deux parties.

Elle portera notamment sur :

- La finalité de la mise à disposition et les usages non-autorisés du bâtiment,
- La durée ainsi que les modalités de mise à disposition,
- Les conditions d'utilisation du bâtiment : modalités d'accès, règles de sécurité à respecter (ERP, incendie...), conditions d'entretien ou de réalisation de travaux, assurance...
- Les responsabilités et les charges réciproques : gros ou petit entretien, charges locatives, charges liées à la propriété, responsabilité en cas d'accident ou de dégradation...
- Les modalités financières : loyers...
- Les obligations du bénéficiaire : information, demande d'autorisations, transparence....
- Les conditions de résiliation.

À ce propos, la CCLO souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait que :

- L'entretien courant du bâtiment ainsi que des extérieurs sera à la charge du candidat retenu,
- Le candidat retenu sera par ailleurs responsable des éléments sécuritaires liés aux usages du bâtiment et de ses extérieurs (respects des obligations ERP, sécurité incendie, sécurité des accès et de la circulation, sécurité électrique, sécurité sanitaire, sécurité des extérieurs...). Il est notamment attendu qu'elle tienne un registre de sécurité à jour. À l'inverse, la CCLO restera responsable de la sécurité liée à la structure du bâtiment (toiture, mur...).
- En concertation avec le candidat retenu, la CCLO se réservera le droit d'accéder et d'utiliser la salle de sensibilisation pour ses actions ou celles de ses partenaires.

Il est prévu que la CCLO engage des travaux de rénovation et de viabilisation du bâtiment. La CCLO ne prendra pas en charge le matériel ou les équipements nécessaires ainsi que les éventuels coûts liés aux travaux d'aménagement des espaces.

Le bâtiment devrait pouvoir être mis à disposition du candidat retenu à compter du printemps 2027.

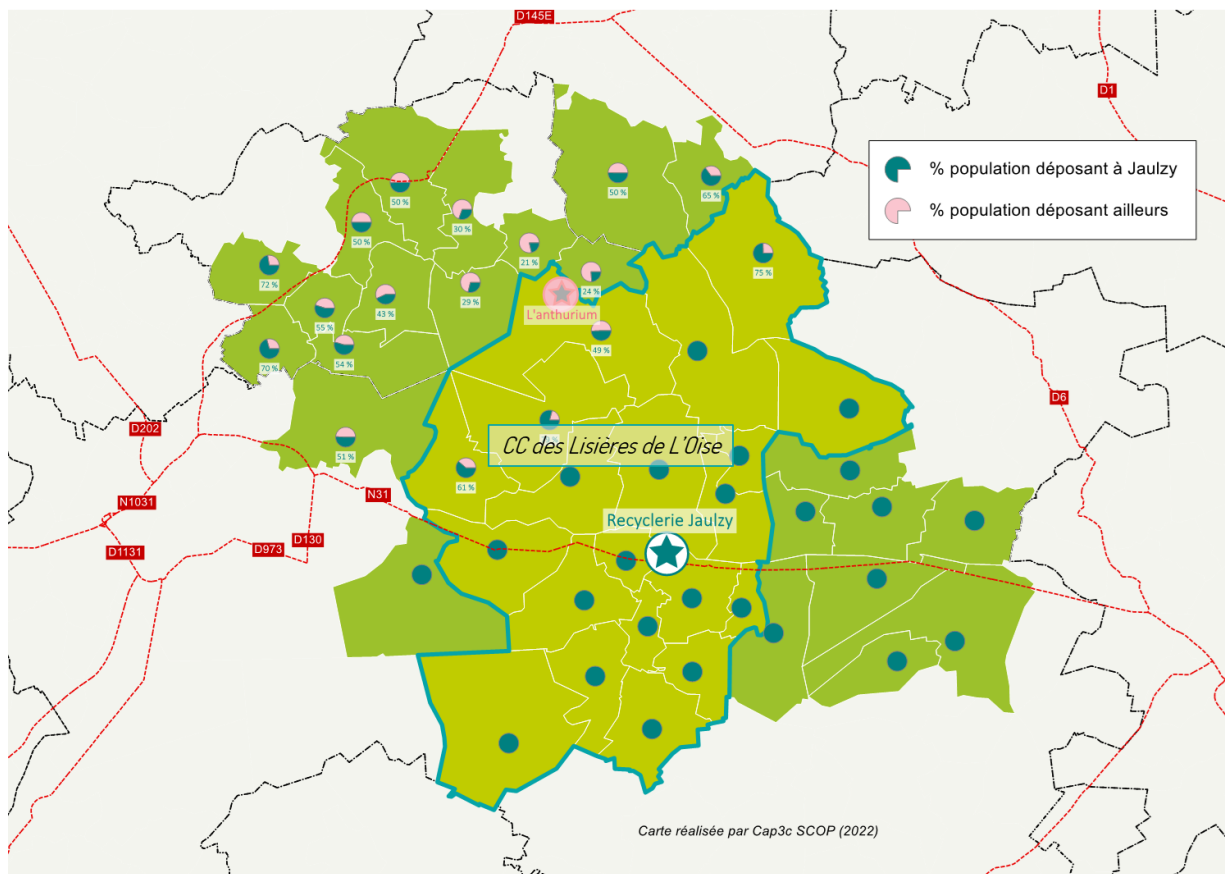
iv. Une mise à jour de l'estimation de gisement

Le projet étudié dans le cadre de l'étude de faisabilité s'appuyait sur une estimation de gisement. Cette estimation de gisement a été revue à l'aune de la nouvelle configuration pressentie, avec une installation à Jaulzy. Cette nouvelle estimation de gisement est donnée à titre indicatif.

Recyclerie Jaulzy (données INSEE 2022)				
Périmètre géographique	Nombre d'habitants	Apports volontaires	Déchèterie	RDV à domicile
Périmètre Jaulzy CCLO	15489 habs* (sur 16 764)	57 t.	-	11 t.
Périmètre Jaulzy Hors CCLO	19 683 habs*	39 t.	-	-
TOTAL	35 172 habs*	107 t. hors déchèteries		

**Population touchée estimée en tenant compte de la présence d'une recyclerie déjà existante, l'Anthurium, à Tracy-le-Mont. Collecte sur RDV : uniquement sur le territoire communautaire.*

La carte suivante présente le périmètre d'intervention théorique (projection sur la proportion de déposants, pour chaque commune, susceptible de se rendre à la future recyclerie) de la recyclerie comprenant notamment l'intégralité du territoire de la CCLO.



À noter enfin que la déchèterie d'Attichy ne permet pas, dans sa conception actuelle, de l'équiper d'un espace de collecte en vue de réemploi permanent.

2. Les attentes de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

L'Appel à Manifestation d'Intérêt vise à recueillir les propositions des candidats susceptibles d'être intéressés pour créer et gérer une recyclerie sur le site de Jaulzy. La CCLO attend que la recyclerie puisse répondre aux besoins du territoire.

Les candidats sont invités, s'ils le souhaitent, à faire preuve d'initiative et d'imagination afin de proposer le projet qui leur paraîtra le plus pertinent au regard des attentes de la CCLO et des contraintes du site.

a. Les points d'attention en matière de prévention des déchets

En matière de prévention et de réduction des déchets, la CCLO sera particulièrement attentive aux modalités de collecte et valorisation proposées par les candidats.

Dans cette optique, elle sera notamment sensible aux propositions permettant de maximiser les tonnages collectés, notamment par la mise en œuvre de plusieurs modalités de collecte : apports volontaires sur le site de Jaulzy, collecte sur rendez-vous à domicile... La déchèterie d'Attichy n'étant pas aménageable, les candidats sont libres de proposer des solutions alternatives. Ils sont également libres de proposer d'autres modalités de collecte ou de cibler d'autres sources de gisement : déchèteries situées hors du territoire (telle que celle d'Ambleny, citée dans l'étude de faisabilité), gisements issus de professionnels...

Il est attendu, conformément aux exigences du SMDO, que la recyclerie puisse tracer les flux qu'elle collecte.

La CCLO examinera précisément les propositions traitant de l'ensemble des biens d'équipements usuels du foyer (assimilable à une recyclerie généraliste) tels que – par exemple – le mobilier, les équipements électriques ou électroniques, les bibelots, la vaisselle, les jeux et jouets, les accessoires de puériculture... Le cas échéant, la démonstration de la capacité de la recyclerie à réparer certaines catégories de biens sera également évaluée (savoir-faire, habilitation éventuelle...). De la même manière, la mise en œuvre de processus de valorisation complémentaires (aérogommage...) du tonnage collecté ou à destination des particuliers sera considéré comme bénéfique pour le projet.

La CCLO attendra que la recyclerie gère de la manière la plus vertueuse possible la fin de vie des biens qu'elle collecte, notamment pour les catégories relevant d'une filière à responsabilité élargie du producteur ainsi que les différents flux acceptés sur la déchèterie d'Attichy (Ferrailles, Tout-venant incinérable / enfouissable, Déchet vert, Gravats, Bois, DEA, DEEE).

Le SMDO, gestionnaire de la déchèterie d'Attichy devrait permettre un accès à celle-ci par la recyclerie afin notamment qu'elle puisse y effectuer le dépôt des flux qu'elle ne valorise pas. Les modalités de dépôt sont encore en discussion. Il est envisagé qu'un tarif préférentiel, destiné aux associations (en fonction du tonnage apporté et du taux de réemploi), puisse être appliqué par le SMDO.

b. Les points d'attention au niveau économique et social

En matière de développement économique, la CCLO aura une vigilance particulière à ce que la recyclerie favorise la création d'emploi et le retour à l'emploi. (Cf Partie 3 – Point e : Les critères de sélection)

Elle sera ainsi sensible aux propositions permettant la mise en œuvre de dispositifs facilitant l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. Dans le cas où les candidats proposeraient de s'appuyer sur des dispositifs d'insertion par l'activité économique, il est attendu qu'ils soient en lien et répondent aux exigences des services de l'État et du Conseil Départemental concernés.

c. Les points d'attention au niveau de l'intégration territoriale du projet

La CCLO attendra que le candidat démontre une véritable connaissance des dynamiques et des équilibres territoriaux.

En ce sens, les propositions qui intégreront d'autres acteurs du territoire et tisseront des liens, dans une démarche de promotion du réemploi, avec des partenaires locaux (associations, communes, établissements scolaires, entreprises...) et qui s'aligneront avec les actions portées par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) seront particulièrement appréciées.

Le PLPDMA pourra être transmis à la demande des candidats.

Elle sera aussi vigilante au fait que la recyclerie ait les mêmes horaires d'ouverture que la déchèterie d'Attichy, a minima pour les dépôts. Pour rappel, les horaires actuels de la déchèterie sont : mardi au samedi (9h à 12h / 14h à 18h), dimanche (9h / 12h).

Enfin, la couverture complète du territoire et de ses habitants devra être justifiée par le candidat.

d. Les points d'attention au niveau de la viabilité économique du projet

La CCLO souhaite voir se développer le réemploi et la réutilisation de manière pérenne sur son territoire. Pour cela, une attention particulière sera portée à l'équilibre économique des projets proposés par les candidats.

Il est rappelé aux candidats qu'en plus de leurs charges de fonctionnement, ceux-ci doivent prendre en compte les différentes assurances ainsi que les coûts de maintenance du bâtiment, les fluides (électricité, eau, gaz...), les taxes (TEOM...). Il leur est également rappelé qu'ils seront responsables d'effectuer les contrats et les contrôles nécessaires à leur activité ainsi que pour la maintenance et l'exploitation du bâtiment.

La CCLO se réserve par ailleurs le droit d'exiger un loyer. Celui-ci, qui pourra être modifié ultérieurement, devrait aujourd'hui être plafonné à 1 500 € / mois. Une augmentation progressive des loyers est envisageable si le modèle économique l'exige.

3. Les conditions de participation et les modalités sélection

a. Les conditions de participation des candidats

La participation est ouverte à toute personne morale satisfaisant à ses obligations sociales et fiscales.

Les groupements sont acceptés. Le cas échéant, la CCLO sera attentive à la fluidité de l'organisation proposée (répartition des rôles et des tâches, suivi et pilotage, interlocuteurs...).

b. Visite obligatoire sur le site

Une visite du site est obligatoire. Celle-ci sera organisée par les services de la CCLO après sollicitation des candidats aux 3 dates suivantes :

- 7/10/2026 entre 14h et 17h
- 9/10/2026 entre 9h et 12h
- 14/10/2026 entre 9h et 12h

c. Modalités de remise des propositions

Les propositions devront être remise avant la date et l'heure limites de réception des propositions qui est :

Le vendredi 23 octobre 2026 à midi.

La transmission des documents est à effectuer par voie électronique aux 2 adresses suivantes :

- christine.ernenwein@ccloise.com
- contact@ccloise.com

La transmission des documents sur un support physique papier comme électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

d. Contenu de la proposition

i. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- Justificatif de l'existence juridique à la date de dépôt du dossier ;
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- Pour les structures d'insertion par l'activité économique, un justificatif d'un conventionnement avec la DDETS et le Conseil départemental.

ii. Le dossier de projet

Les candidats devront joindre à leur réponse au présent AMI un dossier de projet comprenant les éléments suivants :

- Une présentation générale du candidat ainsi que du projet, permettant notamment d'apprécier les ambitions du projet proposé.
- Le détail des modalités de mise en œuvre du projet, explicitant les objectifs ciblés et les mesures pour les atteindre :
 - Au niveau de la gouvernance, de l'organisation et des moyens humains (profils, ETP...). Sur ce dernier point, il est attendu que le CV de l'équipe encadrante / dirigeante soit présenté.
 - Au niveau des modalités d'intervention et des moyens matériels mobilisés,
 - Au niveau de la réponse aux exigences en matière d'insertion par l'activité économique.
- Un plan de développement sur 5 ans présentant notamment : le modèle économique du projet, les sources de financement, les recettes escomptées, les charges...(modèle en annexe)
- Un plan de financement (modèle en annexe)
- Toutes les autres pièces ou précisions jugées utiles pour étayer la proposition.

e. Les critères de sélection

Les propositions des candidats seront examinées au regard de différents critères. Ces critères sont évalués sur la base d'une note globale répartie comme suit :

1. Sur la qualité et la cohérence technique de la réponse (-> 70% de la note) :
 - Sur l'activité recyclerie (-> 30% de la note) :
 - Sur l'expérience et les références du candidat,
 - Sur la description des modalités d'organisation : modalités de collecte, de valorisation (ateliers, filières, gestion des exutoires...), de redistribution...
 - Sur l'amplitude horaire, notamment au regard des horaires de la déchèterie d'Attichy,
 - Sur la cohérence du projet proposé au regard des aménagements du site envisagés (par la CCLLO et le cas échéant, par le candidat).
 - Sur l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi (-> 20% de la note)
 - Sur l'expérience et les références du candidat, notamment sur le profil et l'expérience des encadrants (sur cette thématique),
 - Sur le projet social, notamment l'accompagnement socio-professionnel proposé, les formations qualifiantes envisagées pour les salariés de la recyclerie...
 - Sur l'ancrage du projet dans le territoire (-> 20% de la note)
 - Sur les propositions d'animations sur le territoire, notamment en matière de prévention des déchets et de promotion du réemploi.
 - Sur l'articulation avec les démarches proposées dans le cadre du PLPDMA ainsi que les actions menées plus largement par la CCLLO,
 - Sur les propositions de partenariat avec des établissements locaux.
2. Sur la gouvernance et le suivi en lien avec la CCLLO (-> 5% de la note) :
 - Sur la mise en place de moyens de contrôle objectifs des résultats obtenus au regard des objectifs proposés par la structure : comité de pilotage, indicateurs de performance...
 - Sur la mise en place d'une traçabilité des flux telle qu'exigée par le SMD0.

3. Sur la qualité et la cohérence du plan de développement, de la solidité financière du projet (-> 25% de la note) :
- Sur la pertinence et la crédibilité des recettes et des solutions de financement proposées,
 - Sur la pertinence et la crédibilité des charges envisagées,
 - Sur la clarté globale du plan de développement proposé.

f. Le comité de sélection des candidats

Les dossiers seront examinés par un comité de sélection pouvant notamment inclure :

- Des représentants de la CCLO, aussi bien élus que techniciens,
- Des représentants de la DDETSPP 60,
- Des représentants du Conseil départemental de l'Oise,
- Des représentants du SMD0,
- Des représentants de la Région Hauts-de-France
- Toute autre partie prenante jugée utile au regard des propositions des candidats.

g. La modalité contractuelle envisagée

La proposition, une fois négociée et acceptée, fera l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en complément de la convention de mise à disposition du bâtiment pour la réalisation d'un projet de recyclerie.

h. Abandon de procédure

La CCLO se réserve le droit, à tout moment, de ne pas donner suite à la procédure.

L'abandon de la procédure, y compris pour le porteur de projet pressenti, ne donne le droit à aucune indemnisation ou à aucun dédommagement

4. Informations complémentaires

Pour toutes questions ou demande, les candidats peuvent contacter Mme Christine ERNENWEIN par mail uniquement :

christine.ernenwein@ccloise.com

Pour rappel, les documents susceptibles d'être mis à disposition des candidats à leur demande sont :

- L'étude de faisabilité réalisée en 2022,
- Le PLPDMA

Enfin, il est également rappelé aux candidats qu'une visite du site est obligatoirement à prévoir.

ANNEXE 1

Plan de financement initial

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL															
BESOINS	RESSOURCES														
Investissements immatériels 0 <table border="1"> <tr><td>Frais d'enregistrement</td><td></td></tr> <tr><td>Honoraires</td><td></td></tr> <tr><td>Publicité au démarrage</td><td></td></tr> <tr><td>Création site internet</td><td></td></tr> </table>	Frais d'enregistrement		Honoraires		Publicité au démarrage		Création site internet		Capitaux propres 0 <table border="1"> <tr><td>Fonds associatifs et réserves</td><td></td></tr> <tr><td>Subvention d'investissement</td><td></td></tr> <tr><td>Dons, aides, levées de fonds</td><td></td></tr> </table>	Fonds associatifs et réserves		Subvention d'investissement		Dons, aides, levées de fonds	
Frais d'enregistrement															
Honoraires															
Publicité au démarrage															
Création site internet															
Fonds associatifs et réserves															
Subvention d'investissement															
Dons, aides, levées de fonds															
Investissements matériels 0 <table border="1"> <tr><td>Travaux / aménagements</td><td></td></tr> <tr><td>Véhicule</td><td></td></tr> <tr><td>Mobilier</td><td></td></tr> <tr><td>Matériel informatique</td><td></td></tr> <tr><td>Outils</td><td></td></tr> </table>	Travaux / aménagements		Véhicule		Mobilier		Matériel informatique		Outils		Capitaux empruntés 0 <table border="1"> <tr><td>Prêt bancaire</td><td></td></tr> <tr><td>Autres prêts</td><td></td></tr> </table>	Prêt bancaire		Autres prêts	
Travaux / aménagements															
Véhicule															
Mobilier															
Matériel informatique															
Outils															
Prêt bancaire															
Autres prêts															
Investissements financiers 0 <table border="1"> <tr><td>Cautions, garanties...</td><td></td></tr> </table>	Cautions, garanties...														
Cautions, garanties...															
Trésorerie 0 <table border="1"> <tr><td></td><td></td></tr> </table>															
TOTAL 0	TOTAL 0														

ANNEXE 2

Compte de résultat prévisionnel à 5 ans

Compte de résultat prévisionnel					
PRODUITS	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Aides à l'Emploi	0	0	0	0	0
Recettes de vente en magasin	0	0	0	0	0
Autres recettes commerciales	0	0	0	0	0
Soutien des éco-organismes (tonne réemployée)	0	0	0	0	0
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0
Contributions en nature	0	0	0	0	0
Total PRODUITS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CHARGES	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Achats de matières et fournitures	0	0	0	0	0
Services extérieurs	0	0	0	0	0
<i>Assurances</i>					
<i>Téléphone, internet</i>					
<i>Autres abonnements</i>					
<i>Carburant, transports</i>					
<i>Frais de déplacement et hébergement</i>					
<i>Eau, électricité, gaz</i>					
<i>Mutuelle, médecine du travail</i>					
<i>Fournitures diverses</i>					
<i>Entretien matériel et vêtements</i>					
<i>Nettoyage des locaux</i>					
<i>Budget publicité et communication</i>					
<i>Loyer et charges locatives</i>					
<i>Expert comptable, avocats</i>					
<i>Frais bancaires et terminal carte bleue</i>					
Impôts et taxes	0	0	0	0	0
Dotation aux amortissements	0	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0	0
<i>Salaires bruts</i>					
<i>Cotisations sociales</i>					
Charges financières	0	0	0	0	0
Contributions en nature	0	0	0	0	0
Total CHARGES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €